

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 3 AVRIL 2017 À 20 HEURES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Poirier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers, Daniel Paquet, Denis Drouin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Denis Gauthier.

La directrice générale, Nathalie Arsenault, agit à titre de secrétaire de la séance.

2017-04-03-01 Ouverture de la séance

2017-04-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

2017-04-03-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux

Après leur lecture;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 soit adopté.

2017-04-03-04 Liste des déboursés du mois de mars

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 68 425,65 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2017-04-03-05 Correspondance (dons)

Relais pour la vie Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 100 \$ soit versé au Relais pour la vie Baie-des-Chaleurs comme contribution à la 9^e édition de l'événement qui se tiendra le 10 juin prochain.

Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 25 \$ soit versé à la Société Alzheimer Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme contribution à la 11^e édition de la Marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le 28 mai prochain à New Carlisle.

Radio CIEU-FM

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquet et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la radio CIEU-FM pour un montant de 75 \$.

2017-04-03-05-01 Navigue.com

ATTENDU l'importance de l'internet haute vitesse en Gaspésie;

ATTENDU QUE la population de Saint-Siméon doit pouvoir compter sur un service internet fiable et moderne;

ATTENDU l'intention de Navigue.com de déposer des demandes de financement auprès des gouvernements du Canada et du Québec;

ATTENDU la nécessité de la participation financière des gouvernements du Canada et du Québec dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'appuyer l'entreprise dans ses démarches pour améliorer et étendre son service d'Internet haute vitesse.

2017-04-03-05-02 Appui favorable à l'obtention d'un statut particulier pour le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique génère 20% des emplois dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique représente le deuxième secteur d'importance en matière d'emploi dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE 277 millions \$ ont été dépensés dans notre belle péninsule par 740 000 touristes en 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est la porte d'entrée entre la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT QUE plus de 14 000 touristes se sont arrêtés au Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix permet d'augmenter la durée de séjour des touristes qui s'y arrêtent;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix crée, chaque année, six emplois saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE le financement du Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est une bataille chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix bénéficiait d'une subvention de 30 000\$ par année provenant du budget discrétionnaire du ministre du Tourisme jusqu'en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Gaspésie via la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs fait des efforts considérables pour maintenir les services offerts au Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités et toutes les entreprises des MRC d'Avignon, de Bonaventure et du Rocher-Percé profitent d'importantes retombées économiques liées au tourisme;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que la municipalité de Saint-Siméon appuie la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs dans ses démarches afin que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix obtienne un statut particulier en plus de reconnaître l'importance de celui-ci pour la région.

**2017-04-03-06 Adoption - Règlement 447-17
Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (zonage)**

Il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le projet de règlement numéro 447-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Siméon seront consultés sur le contenu de ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le lundi 1^{er} mai 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon.

**2017-04-03-07 Adoption - Règlement 448-17
Concernant les nuisances**

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit adopté le règlement 448-17 concernant les nuisances.

Une dispense de lecture est demandée compte tenu que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du règlement préalablement.

**2017-04-03-08 Adoption - Règlement 449-17
Concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit adopté le règlement 449-17 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Une dispense de lecture est demandée compte tenu que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du règlement préalablement.

**2017-04-03-09 Adoption - Règlement 450-17
Concernant les systèmes d'alarme**

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit adopté le règlement 450-17 concernant les systèmes d'alarme.

Une dispense de lecture est demandée compte tenu que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du règlement préalablement.

**2017-04-03-10 Adoption - Règlement 451-17
Concernant l'achat d'une niveleuse d'occasion**

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit adopté le règlement 451-17 décrétant un emprunt de 95 000 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse d'occasion.

Une dispense de lecture est demandée compte tenu que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du règlement préalablement.

2017-04-03-11 Demande de dérogation mineure (lot 5 595 783)

Le propriétaire désire construire un bâtiment commercial (poste d'essence avec dépanneur) à une distance variant de 7,7 m à 8,4 m de la ligne arrière du lot au lieu du minimum prescrit à 10 m ; et à une distance de 2,32 m de la ligne latérale du lot au lieu du minimum prescrit à 8 m. Il désire également construire la marquise avec une hauteur excédant la hauteur du bâtiment principal. Permettre l'installation d'une enseigne sur poteau à 0,41 m de l'emprise du boulevard Perron Ouest au lieu du minimum prescrit à 1 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de la Coop était plus près du terrain voisin que le bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT l'achat d'une partie de terrain vers l'arrière de 7,62 m par 36,58 m;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne respectera le triangle de visibilité;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 29 mars 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 783 du cadastre du Québec, **conditionnel** à l'achat du terrain prévu à l'arrière et au respect des normes d'affichage du MTQ le cas échéant.

2017-04-03-12 Aire de détente - Règlements 2017

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente.

2017-04-03-13 OMH - Comité de transition

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que monsieur le maire, Jean-Guy Poirier, soit désigné à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Siméon pour siéger sur le comité de transition visant le regroupement des offices municipaux d'habitation.

La présente résolution abroge la résolution numéro 2017-04-03-15-02.

2017-04-03-14 Avis de motion - Règlement 452-17 Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (zonage)

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon, le règlement numéro 452-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 532 (Fonctions préventives et activités connexes) dans la zone 30-M (zone à dominance mixte). Toutes les dispositions afférentes à la zone 30-M demeurent toutefois inchangées.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans la zone concernée.

2017-04-03-15 Autres sujets

2017-04-03-15-01 Niveleuse d'occasion – soumission retenue

ATTENDU les demandes de soumissions envoyées par invitation concernant l'achat d'une niveleuse d'occasion;

ATTENDU le dépôt d'une seule soumission, laquelle est conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que la Municipalité accepte la soumission déposée par Uni-Machineries Inc., et ce, tel que présenté au devis descriptif du soumissionnaire au montant de 94 478,25 \$ (*taxes nettes incluses*).

2017-04-03-16 Période de questions

Divers échanges ont porté sur les modalités entourant le zonage agroforestier et sur le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix.

Un retour est effectué sur les détails entourant la démolition de l'ancien magasin COOP, dont le permis de brulage ainsi que l'avis de non-conformité émis à cet effet.

Des commentaires positifs ont été donnés, concernant le centre Plein-Air et l'entretien des pistes de ski de fond pour la saison hiver 2016-2017.

Une quinzaine de personnes étaient présentes.

2017-04-03-17 Levée de la séance

Le conseiller Daniel Paquet propose la levée de la séance.

Jean-Guy Poirier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale